

Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides

Comité de Rivières Morthe, Romaine et Petits Affluents de la Saône



Comité de Rivières Morthe,
Romaine et
Petits Affluents de la Saône

Volet 3 :

3.2 - Fiches actions



- FICHE DE CADRAGE DU PGSMH -

Objectif	Cohérence de la mise en œuvre du plan d'action du PGSMH : gestion adaptée aux types de milieux humides
Cartographie relative du PGS-MH	Carte de super priorisation
Maître d'ouvrage	Comité de rivières et COPIL PGSMH
Maître d'œuvre	Communauté de Communes
Description de l'action	<p>Les milieux humides identifiés lors de la phase de super-priorisation se voient appliquer une gestion adaptée à la catégorie dans laquelle ils sont classés.</p> <p>Milieux humides en catégorie « préservation » Ces milieux humides présentent des fonctions encore préservées. L'objectif est donc de maintenir ce bon état. Pour ce faire, il est possible de sécuriser ces milieux par acquisition foncière (fiches actions 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4) ou par la mise en place d'un statut réglementaire (fiches actions 3.1 et 3.2). La communication et la sensibilisation de l'ensemble des publics autour de ces milieux humides constituent également un levier essentiel de leur préservation (fiches actions 5.1, 5.2, 5.3 et 5.4).</p> <p>Milieux humides en catégorie « restauration » et « restauration sylvicole » Ces milieux humides présentent des fonctions dégradées et nécessitent une remise en état. Cette restauration peut être réalisée selon des méthodes à faible impact (fiche action 4.1) ou via des interventions plus classiques (fiches actions 4.3, 4.4 et 4.5).</p> <p>Pour les milieux acquis et restaurés, un plan de gestion pourra être mis en place par le propriétaire afin d'assurer la pérennité des actions engagées.</p> <p>Milieux humides en catégorie « maîtrise des pressions agricoles » Ces milieux humides sont situés à proximité ou au sein d'exploitations agricoles. Afin de permettre leur préservation, la mise en place de modalités de gestion avec les exploitants peut être envisagée (fiches actions 2.1, 2.2 et 2.3).</p>
Composition du plan d'action	<p>Le plan d'action du Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du Comité de Rivières Morthe Romaine et Petits Affluents de la Saône est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du plan d'action rédigé (volet 3.1) - des présentes fiches actions (volet 3.2) - des fiches actions ciblées opérationnelles (volet 3.3)
Calendrier	<p>La mise en œuvre du plan d'action pourra se faire immédiatement après sa validation au cours de l'année 2026. . Le plan d'action est élaboré pour une durée de 10 ans ; mais ce document est évolutif en fonction des nouvelles connaissances sur les milieux humides et des opportunités ; il sera amené à être mis à jour régulièrement par le comité de pilotage.</p> <p>Certaines actions sont soumises à des échéances prédéfinies.</p> <p>Par exemple, la prochaine campagne de MAEC ne débutera qu'en 2027. Il en va de même pour la mise en place des Aires Terrestres Éducatives via des appels à projets portés par l'OFB.</p>



Objectifs	Actions	Fiche n°	
Préservation des milieux humides par une stratégie foncière	Veille foncière (SAFER et bourse forestière de Haute-Saône)	1.1	
	Acquisition de propriété à l'amiable	1.2	
	Acquisition de bien sans maître	1.3	
	Animation foncière par le CEN	1.4	
Maîtrise des pressions agricoles	Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE)	2.1	
	Création d'un Projet AgroEnvironnementales et Climatiques (PAEC) et déclinaison en MAEC	2.2	
	Obligations Réelles Environnementales (ORE)	2.3	
Prise en compte réglementaire des milieux humides	Prise en compte des MH dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUi)	3.1	
	Mise en place d'un statut de protection réglementaire	3.2	
Restauration des milieux humides forestiers	Opérations à « faible impact » (ouvrages castor et bouchage de drains et fossés forestiers)	4.1	
	Suivis des opérations à « faible impact »	4.2	
	Travaux de restauration (enjeux hydrauliques, biodiversité et/ou climat)	4.3	
	Tenir à jour une base de données de projets pour la réalisation de mesures compensatoires	4.4	
	Projet de restauration de la trame turquoise	4.5	
Restauration des milieux humides			
	Communication et sensibilisation	Utilisation d'outil de sensibilisation aux milieux humides (maquette du Pôle Milieux Humides BFC et Fédération de Pêche de Haute-Saône, mise à disposition de données sur le site internet)	5.1
		Proposition de création d'aires terrestres éducatives autour des MH	5.2
		Sensibilisation des élus sur le rôle des milieux humides (commission DD, bureau de l'environnement...)	5.3
Journées de formation du monde agricole et forestier (professionnels et établissements de formation)		5.4	
Animation du plan de gestion stratégique	Animation, mise à jour des données et suivi de la mise en œuvre du PGS-MH	6.1	



- FICHE ACTION n°1.1 -

Objectif	1. Préservation des milieux humides par une stratégie foncière
Action	1.1 Veille foncière
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes
Maître d'œuvre	SAFER, Département de la Haute-Saône
Description de l'action	<p>Cette action vise à conventionner avec la SAFER et à utiliser la plateforme de la Bourse Forestière du département de la Haute-Saône pour la mise en place d'une veille foncière sur les parcelles de milieux humides et plus spécifiquement pour celles situées en territoire forestier.</p> <p>Les parcelles situées dans les zones définies par la priorisation « Préservation et maîtrise des pressions sur les MH » feront l'objet d'une attention particulière. Chaque parcelle notifiée ou identifiée sera toutefois étudiée (via la cartographie disponible) pour vérifier son intérêt.</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par l'acquéreur afin d'assurer une préservation du site.</p>
Public cible	Propriétaires publics et privées
Action engagée ou nouvelle	<p>Cette action est déjà initiée sur les Communautés de communes des Monts de Gy et Val de Gray. C'est une nouveauté pour les autres EPCI.</p> <p>L'utilisation veille du site de la Bourse forestière de Haute-Saône est une nouveauté pour toutes les Communautés de communes.</p>
Partenaires	SAFER, Chambre d'Agriculture, Département de la Haute-Saône, ONF, CRPF, communes, COFOR, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté
Coût prévisionnel	<p>Coût convention SAFER : 2100 € HT/an</p> <p>Coût d'animation : 6 jours/an</p> <p>Gratuit pour la Bourse forestière de Haute-Saône</p>
Financements mobilisables	Mécénat, Agence de l'eau RMC...
Calendrier	<p>Prise de contact avec la SAFER : 2026</p> <p>Veille sur le site de la Bourse forestière de Haute-Saône tous les mois pour suivre l'évolution du statut des parcelles</p>
Indicateur de suivi	<p>Nombre de parcelles repérées</p> <p>Nombre de notifications transmises</p> <p>Nombre de projets lancés ou opportunités étudiées</p> <p>Nombre d'hectares forestiers humides préservés ou restaurés</p>



- FICHE ACTION n°1.2 -

Objectif	1. Préservation des milieux humides par une stratégie foncière
Action	1.2 Acquisition de propriétés à l'amiable
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes, communes, CEN, fédération de pêche 70, fédération de chasse 70, EPTB Saône Doubs, LPO...
Maître d'œuvre	Communautés de communes
Description de l'action	<p>Cette action consiste à acquérir, à l'amiable, des parcelles situées en milieux humides lorsque celles-ci présentent un intérêt fort pour la préservation ou la restauration. L'objectif est d'assurer une maîtrise foncière durable sur ces terrains, afin de pouvoir les protéger et les gérer dans de bonnes conditions.</p> <p>Les achats se feront uniquement si les propriétaires sont volontaires. Chaque parcelle sera étudiée en fonction de sa localisation et de son intérêt écologique.</p> <p>Dans un 1^{er} temps, les milieux humides prioritaires identifiés dans le PGSMH seront privilégiés pour l'émergence de ces acquisitions ; si toutefois des opportunités se présentaient sur des milieux humides moins prioritaires, il sera envisageable de les acquérir.</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par l'acquéreur afin d'assurer une préservation du site.</p>
Public cible	Propriétaires fonciers, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels
Action engagée ou nouvelle	Continuité
Partenaires	Gestionnaire d'espaces naturels
Coût prévisionnel	Terres forestières Est de la France : 4 960 €/ha (moyenne en 2024) Terres et prés non bâtis en Haute-Saône : 2 700 €/ha (moyenne en 2024) Coût d'animation : 3 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau RMC
Calendrier	Tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre de propriétés acquises, surface de MH acquis



- FICHE ACTION n°1.3 -

Objectif	1. Préservation des milieux humides par une stratégie foncière
Action	1.3 Acquisition de bien sans maître
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	COFOR
Description de l'action	<p>Cette action vise à identifier et à faire reconnaître comme tels les biens sans maître situés forêt.</p> <p>Ce sont des parcelles abandonnées, sans propriétaire connu.</p> <p>Une fois reconnus comme biens sans maître, ces terrains peuvent être transférés gratuitement dans le patrimoine de la commune, ce qui permet d'en assurer la protection et la gestion à long terme.</p> <p>Un conventionnement ou un transfert pourra ensuite être réalisé pour les parcelles identifiées dans le PGS-MH entre les communes et les EPCI concernées.</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par la commune afin d'assurer une préservation des parcelles.</p>
Public cible	Communes et EPCI
Action engagée ou nouvelle	CCMGy : réalisé en 2024 CCVG : 2025-2027 CCCombes : nouveau CCHVS : réalisé en 2023 CC4R : réalisé en 2025 CCPR : nouveau
Partenaires	COFOR, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté
Coût prévisionnel	Adhésion de 500€/an à la COFOR par EPCI Coût d'animation : 1 jours/an
Financements mobilisables	Autofinancement par les EPCI
Calendrier	CCCombes : 2027
Indicateur de suivi	Nombre de parcelles acquises, surface de MH acquis



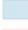
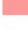


- FICHE ACTION n°1.4 -





Objectif	1. Préservation des milieux humides par une stratégie foncière
Action	1.4 Animation foncière par le CEN
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté et Communautés de communes
Description de l'action	<p>Le CEN Franche-Comté met à disposition des données SIG comprenant les milieux humides présents sur notre territoire d'étude et qui font partie de la stratégie foncière du CEN FC 2019-2024 (stratégie foncière qui est en cours de renouvellement). Ce qui représente 57 milieux humides.</p> <p>Une phase de prospection terrain fera suite à cette première étape, dans le but d'analyser le « potentiel » (état, statut parcellaire...) de chaque milieu humide afin d'établir un ordre de priorité.</p> <p>Une attention plus particulière se fera sur les milieux humides issus de la phase de super priorisation. Le croisement entre ces milieux et la stratégie foncière du CEN FC fait apparaître 21 milieux humides.</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par l'acquéreur afin d'assurer une préservation du site.</p>
Cartes	



Sites identifiés dans la stratégie foncière du CEN qui croisent la Super priorisation des milieux humides


-  Communautés de communes
-  Périmètre du territoire du PGSMH
-  Périmètre du lit majeur de la Saône
-  Stratégie foncière CEN

Super priorisation

-  Préservation
-  Restauration
-  Restauration sylvicole
-  Maîtrise des pressions agricoles



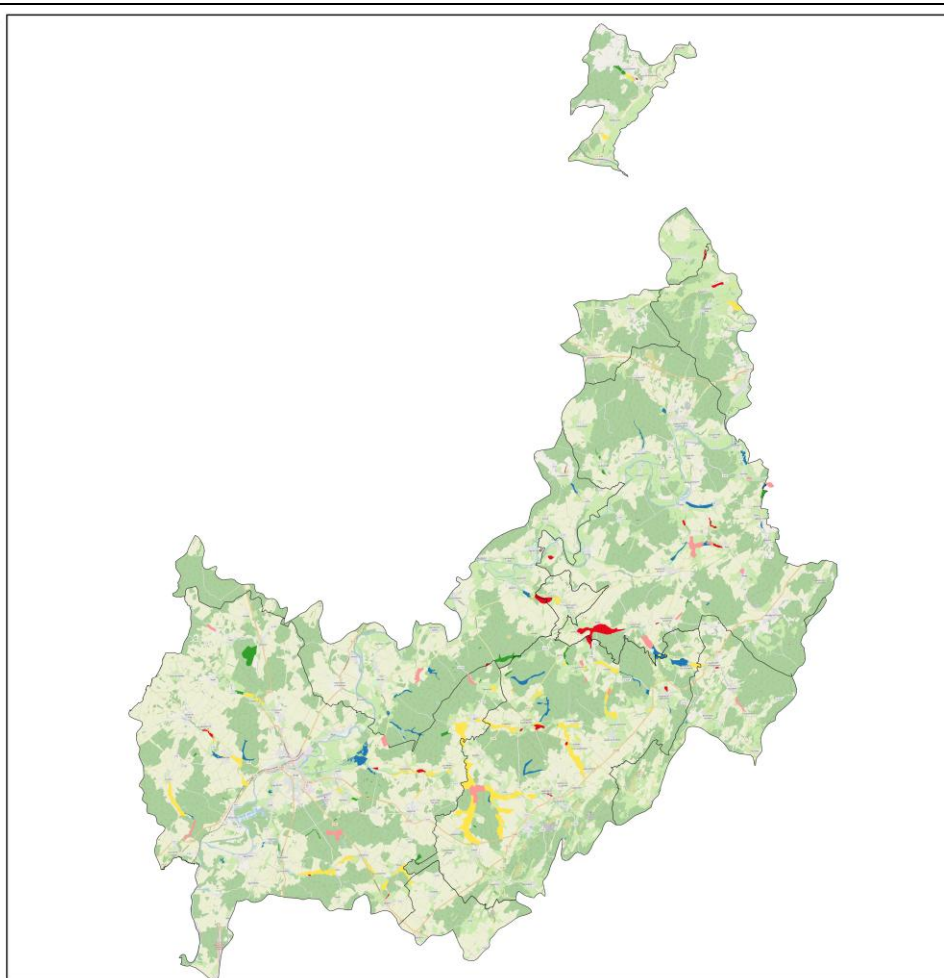
0 10 20 km



Critères mobilisés :

Ensemble des milieux humides se trouvant en priorité d'intervention très forte pour les différentes cartes de priorisation. De plus les milieux humides issus de la phase de concertation.

Source : BDMH / CEN BFC
Réalisation : F.OLIVIER - Comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône - 05/2026
QGIS





Sites identifiés dans la stratégie foncière du CEN et hors Super priorisation des milieux humides

- Communautés de communes
- Périmètre du territoire du PGSMH
- Périmètre du lit majeur de la Saône
- Stratégie foncière CEN

Super priorisation

- Préservation
- Restauration
- Restauration sylvicole
- Maîtrise des pressions agricoles



0 10 20 km

Critères mobilisés :

Ensemble des milieux humides se trouvant en priorité d'intervention très forte pour les différentes cartes de priorisation. De plus les milieux humides issus de la phase de concertation.

Source : BDMH / CEN BFC
 Réalisation : F.OLIVIER - Comité de rivières Morthe, Romaine et petits affluents de la Saône - 05/2026
 QGIS



Public cible	NC
Action engagée ou nouvelle	Action nouvelle
Partenaires	CEN FC
Coût prévisionnel	Coût d'animation : ingénierie CEN Va dépendre également du prix d'achat des différentes parcelles
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	Tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre de parcelles identifiées, surface de MH acquis



- FICHE ACTION n°2.1 -

Objectif	2. Maîtrise des pressions agricoles
Action	2.1 Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE),
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communauté de communes, EPTB Saône Doubs, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté
Maître d'œuvre	Communauté de communes, EPTB Saône Doubs
Description de l'action	Le BRCE est un contrat de location agricole qui permet d'ajouter des engagements environnementaux spécifiques (ex : fauche tardive, absence de drainage, non-retournement des prairies, etc.). Ce dispositif permet de maintenir une activité agricole tout en assurant une gestion respectueuse des milieux humides.
Public cible	Agriculteurs-rices
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Chambre d'Agriculture
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 1 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	Tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre de BRCE signés



- FICHE ACTION n°2.2 -

Objectif	2. Maîtrise des pressions agricoles
Action	2.2 Création d'un Projet AgroEnvironnementales et Climatiques (PAEC) et déclinaison en Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
Cartographie relative du PGS-MH	Maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes, EPTB Saône Doubs
Maître d'œuvre	Communautés de communes, Chambre d'agriculture, EPTB Saône Doubs
Description de l'action	<p>Cette action vise à créer un PAEC (Projet AgroEnvironnemental et Climatique) couvrant les milieux humides agricoles prioritaires du territoire.</p> <p>Ce dispositif permet de proposer aux agriculteurs volontaires des MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) adaptées, contractualisées sur 5 ans, en contrepartie d'un engagement à adopter des pratiques plus respectueuses des milieux (ex : fauche tardive, maintien de prairies naturelles, non-utilisation d'engrais ou phytosanitaires, etc.).</p> <p>L'objectif est de maintenir ou de restaurer les fonctions écologiques des milieux humides tout en conservant une activité agricole durable.</p> <p>L'élaboration d'un PAEC suppose un travail de ciblage, animation et concertation locale.</p>
Public cible	Exploitants agricoles
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 12 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau RMC Les paiements MAEC sont pris en charge par l'État, l'Europe (PAC – FEADER)
Calendrier	S'inscrire pour la campagne 2027
Indicateur de suivi	Nombre d'hectares engagés en MAEC / Nombre de bénéficiaires / Types de mesures souscrites



- FICHE ACTION n°2.3 -

Objectif	2. Maîtrise des pressions agricoles
Action	2.3 Obligations Réelles Environnementales (ORE)
Cartographie relative du PGS-MH	Maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes, propriétaires publics ou privés, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche Comté
Maître d'œuvre	Communauté de communes
Description de l'action	C'est un outil foncier qui permet à un propriétaire de mettre en place, de manière volontaire, des mesures de protection de l'environnement pérennes (protection de haie, préservation du fonctionnement des milieux aquatiques...) grâce à un contrat passé avec une personne morale garante d'un intérêt environnemental (collectivité, établissement public, association de protection de l'environnement). Les obligations réelles environnementales seront attachées à la propriété elle-même, c'est-à-dire qu'elles s'imposeront aux propriétaires successifs du bien. Ce contrat peut durer jusqu'à 99 ans.
Public cible	Agriculteurs-rices, propriétaires publics ou privés
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Notaires
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 1 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau RMC
Calendrier	Dispositif qui se fera tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre d'hectares engagés / nombre d'exploitants participants / estimation des services rendus (eau, biodiversité...)



- FICHE ACTION n°3.1 -

Objectif	3. Prise en compte réglementaire des MH
Action	3.1 Prise en compte des MH dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, carte communale)
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Service urbanisme ou environnement de l'EPCI
Description de l'action	<p>L'action consiste à formuler des avis argumentés sur les documents de planification (SCoT, PLUi, cartes communales).</p> <p>L'objectif est de s'assurer que les documents d'urbanisme intègrent correctement les milieux humides identifiés dans le cadre du PGS-MH : leur protection, leur bon fonctionnement, ainsi que les risques liés à l'urbanisation.</p> <p>Les cartes de hiérarchisation et les enjeux identifiés seront utilisés pour appuyer les avis rendus.</p> <p>Une veille sera également assurée sur les révisions ou modifications en cours, pour intervenir en amont des projets. Elle se fera lors de réunion organisée à intervalle d'un an avec les services d'urbanisme des différentes communautés de communes.</p>
Public cible	Elus, techniciens urbanisme des EPCI, bureaux d'études, DDT
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	DDT, DREAL, AUDAB, bureaux d'études urbanisme, Agence de l'eau RMC, Pôle Milieux Humides BFC
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 6 jours/an
Financements mobilisables	Pas de coût direct
Calendrier	Action continue tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	<p>Nombre d'avis émis</p> <p>Nombre de documents intégrant les zones humides</p>



- FICHE ACTION n°3.2 -

Objectif	3. Prise en compte réglementaire des MH
Action	3.2 Mise en place d'un statut réglementaire
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation et maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	DREAL, DDT, OFB, CEN ou autre structure compétente selon le type de protection
Description de l'action	<p>Cette action consiste à proposer un statut de protection réglementaire sur certains milieux humides identifiés comme sensibles ou d'intérêt dans le cadre du PGS-MH. Plusieurs outils peuvent être mobilisés selon le contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) - Inscription ou extension en site Natura 2000, ou autres zonages environnementaux - Espace Naturel Sensible (ENS) - Site géré par le CEN FC bénéficiant d'un document de gestion - Site CEN FC bénéficiant d'une labellisation Zone de Protection Forte (ZPF) <p>Ces statuts conditionnent les usages susceptibles de nuire à l'équilibre écologique du site (drainage, remblai, circulation, travaux, etc.), tout en garantissant un cadre clair de gestion.</p>
Public cible	Propriétaires fonciers, gestionnaires, élus locaux, services de l'État
Action engagée ou nouvelle	Continuité et/ou nouvelle
Partenaires	DDT, DREAL, OFB...
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 4 jours/an
Financements mobilisables	<ul style="list-style-type: none"> - Financement possible via DREAL / Région / Agence de l'eau RMC - Possibilité de mobiliser des crédits dans le cadre de Natura 2000 ou contrats territoriaux - Soutien technique des services de l'État ou d'associations expertes
Calendrier	2025-2026 : identification des sites 2026-2027 : procédures à lancer selon priorités
Indicateur de suivi	Nombre de secteurs bénéficiant d'un statut réglementaire Surface protégée (en ha) Nombre d'activités encadrées ou limitées





- FICHE ACTION n°4.1-

Objectif	4. Restauration des milieux humides
Action	4.1 Opérations à « faible impact »
Cartographie relative du PGS-MH	Restauration des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Communauté de communes des Combes par délégation
Description de l'action	<p>Les opérations à faibles impact visent à limiter les pressions exercées sur les milieux. Ces actions sont intéressantes car elles peuvent être mises en œuvre rapidement et pour un moindre coût. Nous en avons identifié 2 :</p> <p>La première consiste à créer des ouvrages en bois inspirés des barrages de castors, afin de restaurer la dynamique naturelle de l'eau dans certains milieux humides. Ces ouvrages, réalisés à la main et sans engins, ralentissent les écoulements, favorisent l'expansion latérale de l'eau, rechargent les nappes, et créent des micros habitats favorables à la biodiversité.</p> <p>La seconde consiste à restaurer la rétention en eau dans les zones humides forestières en comblant les anciens drains ou fossés creusés dans le passé pour évacuer l'eau.</p> <p>Peu coûteuses et réversibles, ses actions s'inscrivent dans une logique de restauration douce à faible impact. Elles sont particulièrement adaptées aux zones forestières en amont des bassins versants.</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par le propriétaire afin d'assurer la pérennité des actions engagées.</p>
Public cible	Propriétaires forestiers, gestionnaires de forêts publiques ou privées
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	ONF, OFB, Agence de l'eau RMC, CRPF, MAPCa, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté
Coût prévisionnel	<p>Formation MAPCa : 4272 € HT</p> <p>Travaux : faible : intervention manuelle, matériaux naturels locaux, matériel d'ingénierie simple mais besoin d'encadrement technique</p> <p>Coût principal : temps d'intervention et suivi (au minimum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens : 2j temps d'agent - Invertébrés : 2400€ HT pour 2 passages - Floristique : 2j temps d'agent - Paysage : 2j temps d'agent - Pédologie : 3j temps d'agent - Temps de séjour de l'eau : 60€ + 1j temps d'agent - Hauteur de la nappe d'accompagnement : 1500€ TTC pour 3 tubes piézométriques + 1j de temps d'agent <p>Soit un total de suivi de minimum 3960€ + 11j temps d'agent</p> <p>Coût d'animation : 5 jours/an</p>
Financements	Agence de l'eau RMC



mobilisables	
Calendrier	Ouvrages castor : - 2025-2026 : Identification de 3 sites d'étude - 2026 : début de la création d'ouvrages Bouchage de drains : tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Surface de Milieux humides concerné Nombre d'ouvrages créés Évolution des niveaux d'eau tout au long de l'année Observations faune/flore après intervention Nombre de drains/fossés neutralisés Évolution de la saturation en eau du sol Observations faune/flore après intervention



- FICHE ACTION n°4.2-

Objectif	4. Restauration des milieux humides
Action	4.2 Suivis des opérations à « faible impact »
Cartographie relative du PGS-MH	Restauration des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Communauté de communes des Combes par délégation
Description de l'action	<p>Pour toute opération de restauration à « faibles impacts » il est nécessaire de mettre en place un suivi avant et après travaux afin de « mesurer l'impact » de notre projet sur la biodiversité du site.</p> <p>Les protocoles de suivis sont choisis en cohérence avec les moyens techniques et financiers mobilisables par le comité de rivière. Par ailleurs, ils ne sont pas applicables à tous les sites. La liste proposée ci-dessous permet d'avoir le suivi le plus complet.</p> <p>Avifaune : protocole STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs)</p> <p>Amphibiens : protocole RhoMéo, Intégrité du peuplement d'amphibiens I11 (Février 2014)</p> <p>Invertébrés : I2M2 (Indice Invertébrés Multi-Métriques)</p> <p>Piscicole : Pêche électrique</p> <p>Flore : protocole RhoMéo, Indice floristique de fertilité du sol I06 (Février 2014)</p> <p>Paysage : Evolution par prise de photo Smartphone et drone</p> <p>Pédologie : protocole RhoMéo, Niveau d'humidité du sol pédologie I01 (Février 2014)</p> <p>Hydrologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de séjour : test à la fluorescéine - Hauteur de la nappe d'accompagnement : suivi piézométrique - Débit : sonde de niveau <p>Hydromorphologie : Protocole Tronçon</p>
Public cible	Propriétaires forestiers, gestionnaires de forêts publiques ou privées
Action engagée ou nouvelle	Continuité
Partenaires	OFB, Agence de l'eau RMC, MAPCa, DDT 70
Coût prévisionnel	<p>Avifaune : ingénierie interne : 1,5 jour (0,5 par passage)</p> <p>Amphibiens : ingénierie interne : 2 jours (1 jour par passage)</p> <p>Invertébrés : I2M2 : 1200 euros HT par passage</p> <p>Piscicole : Pêche électrique : 2500 euros HT par passage</p> <p>Flore : ingénierie interne : 2 jours (1 jour par passage)</p>



	<p>Paysage : ingénierie interne : 2 jours (1 jour par passage)</p> <p>Pédologie : ingénierie interne : 3 jours (1,5 jours par passage)</p> <p>Hydrologie :</p> <ul style="list-style-type: none">- Temps de séjour : 1 jour (0,5 jour par passage)- Hauteur de la nappe d'accompagnement : 1 jour (0,5 jour par passage) + 1 500€ TTC pour la pose de 3 tubes piézométriques- Débit : 1 jour (0,5 jour par passage) <p>Hydromorphologie : 4 jours (2 jours par passage)</p>
Financements mobilisables	Agence de l'eau RMC
Calendrier	A réaliser avant et après travaux A adapter la fréquence et la période suivant les différents protocoles
Indicateur de suivi	Tenir à jour un tableau récapitulatif de la programmation et de l'avancée des protocoles pour chaque site



- FICHE ACTION n°4.3 -

Objectif	4. Restauration des milieux humides
Action	4.3 Travaux de restauration
Cartographie relative du PGS-MH	Restauration des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Communauté de communes
Description de l'action	<p>Cette action consiste à envisager tous types de travaux de restauration sur des milieux humides où la restauration par des opérations à « faible impact » n'est pas possible.</p> <p>Des travaux hydrauliques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression d'installations, de constructions - Suppression de remblais, décloisonnements de cours d'eau pour reconnexion du lit majeur - Reméandrement et/ou remise en fond de talweg de cours d'eau - Création de seuils - ... <p>Mais également des travaux liés à la biodiversité et climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des formations herbacées et semi-ligneuses : fauche ou débroussaillage, pâturage, élimination des plantes invasives - Gestion des formations ligneuses : coupe et abattage d'arbres et arbustes, déboisement, défrichement - Travaux de génie écologique : végétalisation, plantation, creusement de mares, décapage - Renaturation des berges de rivière - ... <p>Un plan de gestion devra être mis en place par le propriétaire afin d'assurer la pérennité des actions engagées.</p>
Public cible	NC
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle et continuité
Partenaires	ONF, Agence de l'eau RMC, OFB, DDT, Pôle Milieux Humides BFC...
Coût prévisionnel	Élevé à très élevé selon l'ampleur des travaux (étude + travaux) Coût d'animation : 5 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau RMC
Calendrier	Tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Surface restaurée (ha) Évolution des niveaux d'eau / temps de saturation Évolution de la biodiversité (indicateurs faune/flore)



- FICHE ACTION n°4.4 -

Objectif	4. Restauration des milieux humides
Action	4.4 Tenir à jour une base de données de projets pour la réalisation de mesures compensatoires
Cartographie relative du PGS-MH	Restauration des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Communautés de communes
Description de l'action	<p>Cette action vise à identifier et à tenir une liste de sites (notamment des peupleraies), en vue de les proposer dans le cadre de mesures compensatoires. Cette base de données recensera les caractéristiques des sites (localisation, propriétaires, faisabilité d'intervention, budget estimatif) et sera mise à jour régulièrement.</p> <p>L'objectif est de pouvoir mobiliser rapidement des projets crédibles, bien situés et techniquement mûrs pour répondre à des besoins de compensation environnementale (projets soumis à la séquence ERC).</p> <p>Cela permet également d'attirer des financeurs publics ou privés (via partenariats, mécénat, compensation volontaire ou réglementaire).</p> <p>Un plan de gestion devra être mis en place par le propriétaire afin d'assurer la pérennité des actions engagées.</p>
Public cible	DREAL, DDT, aménageurs, maîtres d'ouvrage soumis à la compensation, acteurs publics et privés
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	NC
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 5 jours/an
Financements mobilisables	Animation financée dans le cadre du PGS-MH
Calendrier	Création de la base de données dès 2026 Mise à jour annuelle ou au fil des opportunités identifiées
Indicateur de suivi	Nombre de sites recensés, surface concernée Nombre de projets effectivement financés ou réalisés via la base



- FICHE ACTION n°4.5 -

Objectif	4. Restauration des milieux humides
Action	4.5 Projet de restauration de la trame turquoise (CESAR)
Cartographie relative du PGS-MH	Restauration des MH
Maître d'ouvrage	Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône (FDC 70)
Maître d'œuvre	FDC 70 avec appui des EPCI concernés (CC des Combes, CC du Val de Gray...) et des partenaires techniques
Description de l'action	<p>C'est un projet de restauration écologique visant à renforcer la trame turquoise du bassin versant Morthe–Romaine et PAS.</p> <p>Le programme s'articule autour d'actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation de haies bocagères (objectif : 6 km) - Restauration de mares, en particulier en contexte forestier (objectif : 30 mares) - Restauration de ripisylve (3 km de plantations, 1 km de mise en défens, 10 abreuvoirs) - Animation et sensibilisation locale (objectif : 20 animations). <p>L'approche se veut multi-partenaire (EPCI, monde agricole, ONF, associations) et cohérente avec les documents de planification (SCOT, PLUi). Le programme sera mené sur une durée de 3 ans (2026–2028) avec un suivi écologique avant/après chantier (oiseaux, amphibiens, qualité de l'eau, etc.).</p>
Public cible	Agriculteurs, forestiers, élus locaux, scolaires, usagers des milieux humides, propriétaires privés et publics
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Fédération Départementale des chasseurs de Haute-Saône
Coût prévisionnel	396 429 € sur les 3 ans Prévision de 382 jours de travail pour la FDC 70 Coût d'animation : 15 jours/an
Financements mobilisables	Aides attendues de l'Agence de l'eau RMC (jusqu'à 70–80 %) Financements croisés possibles (Département, Région, FEADER) Co-financement des collectivités, mécénat possible
Calendrier	Phase de montage : 2025 Mise en œuvre : 2026–2028
Indicateur de suivi	Linéaire de haies plantées (km) Nombre de mares restaurées Longueur de ripisylve restaurée (km) Nombre d'animations réalisées Suivis faune/flore et indicateurs écologiques avant/après travaux



- FICHE ACTION n°5.1 -

Objectif	5. Communication et sensibilisation
Action	5.1 Utilisation d'outil de sensibilisation aux milieux humides
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Pôle milieux humides Bourgogne Franche-Comté Fédération de Pêche de Haute-Saône Services environnement des communautés de communes
Description de l'action	<p>Cette action vise à sensibiliser les habitants aux milieux humides et leur gestion sur le territoire du comité de rivière. Elle consiste dans un premier temps à utiliser des maquettes pédagogiques. Celle du Pôle Milieux Humides de BFC est un outil visuel et interactif permettant d'illustrer le fonctionnement des milieux humide. Elle peut être mobilisée à l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animations scolaires ou grand public - de formations à destination d'élus ou d'agriculteurs <p>Il y aussi celle de la Fédération de Pêche de Haute-Saône qui illustre le fonctionnement naturel des cours d'eau, des zones humides et leurs interactions avec l'aménagement du territoire. Cet outil visuel permet d'aborder de manière ludique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la circulation de l'eau en milieux naturels - les impacts des barrages, drainages, urbanisation - les rôles des haies, zones humides, forêts riveraines, etc <p>Ces maquettes favorisent la compréhension des enjeux complexes des milieux humides avec une approche simple, participative et adaptable à tous les âges.</p> <p>Cette sensibilisation peut également se faire à travers l'alimentation régulière des sites internet du comité de rivières et des Communautés de communes (ressources, cartes, actualités PGSMH).</p>
Public cible	Tout public : Scolaires, élus, techniciens, agriculteurs, habitants, enseignants
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Pôle Milieux Humides BFC, établissements scolaires, Fédération de pêche de Haute-Saône et associations locales
Coût prévisionnel	<p>Très faible pour la maquette du pôle milieux humide : mise à disposition gratuite de la maquette (sous réservation), seulement frais d'animation/logistique éventuels Maquette fédération de pêche : Pour une animation de deux jours, en comptant le montage et le démontage (à réaliser à deux personnes, sur deux demi-journées), le coût peut avoisiner les 700 € TTC.</p> <p>Coût d'animation : 10 jours/an</p>
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	Les maquettes sont mobilisables à tout moment



	L'alimentation des sites internet doit se faire tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre d'animations réalisées Nombre de participants / types de publics sensibilisés Retour des enseignants ou participants Taux de consultation des ressources en ligne



- FICHE ACTION n°5.2 -

Objectif	5. Communication et sensibilisation
Action	5.2 Proposition de création d'aires terrestres éducatives autour des MH
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	OFB, établissements scolaires
Description de l'action	<p>Une Aire Terrestre Éducative (ATE) est une zone naturelle de petite taille (souvent moins de 1 ha), gérée de manière participative par une classe d'élèves, accompagnée par leur enseignant et un référent environnemental de l'OFB.</p> <p>Le principe : les enfants deviennent acteurs de la gestion écologique d'un site proche de leur école, à travers des actions concrètes (observation, inventaire, propositions de gestion, valorisation...).</p> <p>Dans le cadre du PGS-MH, l'objectif est de créer une ou plusieurs ATE sur le territoire pour que les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrent ces milieux sensibles - comprennent leur fonctionnement - participent à leur préservation à l'échelle locale
Public cible	Ecoles primaires
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	OFB, ARB BFC, GRAINE BFC
Coût prévisionnel	<p>Les dépenses dans un projet d'aire éducative sont principalement liées aux interventions de la structure référente. On estime, à titre indicatif, que celle-ci intervient en moyenne 10 demi-journées par an avec un coût d'environ 4 000 euros par an et par aire éducative.</p> <p>Coût d'animation : 3 jours/an</p>
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	<p>Identification d'un ou deux établissements pilotes à la rentrée 2026</p> <p>Lancement de la première ATE pour l'année scolaire 2026-2027</p>
Indicateur de suivi	<p>Nombre d'ATE créées</p> <p>Surface totale impliquée</p> <p>Nombre d'élèves participants</p> <p>Durée de l'engagement des classes</p>



- FICHE ACTION n°5.3 -

Objectif	5. Communication et sensibilisation
Action	5.3 Sensibilisation des élus sur le rôle des milieux humides
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Services environnements
Description de l'action	<p>La bonne mise en œuvre du Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humide repose en partie sur l'adhésion des élus à ses objectifs.</p> <p>Cette action vise à sensibiliser les élus communautaires et communaux à l'importance écologique, hydraulique, économique et climatique des milieux humides, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des interventions lors des conseils communautaires et des réunions thématiques spécifiques - des présentations en commissions GEMAPI - des temps d'échange sur des projets concrets ou problématiques locales <p>Une attention particulière sera portée aux années 2026 et 2027, période de renouvellement d'équipes municipales et intercommunales, afin de former les nouveaux élus et de consolider l'ancrage du PGSMH dans les politiques locales.</p>
Public cible	Elus communautaires
Action engagée ou nouvelle	Continuité
Partenaires	Services des EPCI , Pôle Milieux Humides BFC
Coût prévisionnel	Coût d'animation : 10 jours/an
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	Tout au long du PGSMH
Indicateur de suivi	Nombre d'interventions Taux de participation des élus Retour des élus sur l'intérêt des interventions



- FICHE ACTION n°5.4 -

Objectif	5. Communication et sensibilisation
Action	5.4 Journées de formations des professionnels agricoles et sylvicoles
Cartographie relative du PGS-MH	Maîtrise des pressions sur les MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Chambre d'agriculture, ONF, associations naturalistes, COFOR et CNPF
Description de l'action	<p>L'objectif de cette action est de mieux faire connaître le rôle et le fonctionnement des milieux humides aux professionnels agricoles et forestiers, ainsi que les bonnes pratiques favorables à leur préservation.</p> <p>Des journées de formation ou d'échanges de terrain seront organisées chaque année en lien avec les acteurs locaux, sur des thématiques comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion des prairies humides et des zones de fond de vallée - l'entretien raisonné des fossés et des haies - les impacts du drainage - les effets de certaines pratiques sylvicoles sur les zones humides forestières <p>Ces temps de formation viseront aussi à créer du lien entre gestionnaires et techniciens.</p> <p>Des interventions similaires et ponctuelles seront proposées dans les lycées agricoles ou forestiers du territoire ou à proximité, sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentations en classe - sorties sur site - modules intégrés dans des travaux pratiques ou dans des projets pédagogiques <p>L'objectif est de favoriser une meilleure prise en compte des zones humides dès la formation initiale, afin que les futurs professionnels soient sensibilisés aux enjeux environnementaux dès le début de leur parcours.</p>
Public cible	<p>Agriculteurs, éleveurs, gestionnaires forestiers, entreprises de travaux agricoles ou sylvicoles</p> <p>Étudiants et apprentis en filières agricoles et forestières</p>
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	Chambre d'agriculture, ONF, associations environnementales, DDT, lycées agricoles, MFR, Pôle Milieux Humides BFC
Coût prévisionnel	<p>Faible : coûts logistiques, impression de supports, frais de déplacement, intervention</p> <p>Coût d'animation : 6 jours/an</p>
Financements mobilisables	Agence de l'eau
Calendrier	<p>Premières journées à organiser dès 2026, puis reconduites annuellement ou selon les besoins</p> <p>Prises de contact avec les établissements lors de l'année scolaire 2025-2026</p>



	Premières interventions en 2026–2027
Indicateur de suivi	Nombre de journées organisées Nombre de participants / secteurs représentés Nombre d'établissements partenaires Nombre d'élèves sensibilisés Feedback des enseignants et intégration dans les enseignements



- FICHE ACTION n°6.1 -

Objectif	6. Animation du plan de gestion stratégique
Action	6.1 Animation, mise à jour des données et suivi de la mise en œuvre du PGS-MH
Cartographie relative du PGS-MH	Préservation des MH
Maître d'ouvrage	Communautés de communes
Maître d'œuvre	Communauté de communes des Combes par délégation
Description de l'action	<p>La mise en œuvre du PGS-MH sur 10 ans nécessite une animation continue pour coordonner les partenaires, relancer les actions et assurer la cohérence des projets. Cette animation s'articulera autour de trois volets principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Animation du plan d'action <ul style="list-style-type: none"> - Suivi régulier des fiches actions : état d'avancement, relance, coordination avec les acteurs concernés 2. Mise à jour des données <ul style="list-style-type: none"> - Convention signée avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) pour la mise à jour de la Base de Données des Milieux Humides (BDMH) - Intégration progressive des milieux humides non recensés, notamment en milieu forestier - Au bout de 5 ans, une analyse sera faite pour juger de la pertinence d'une actualisation de la super-priorisation 3. Suivi de l'efficacité <ul style="list-style-type: none"> - Suivi qualitatif et quantitatif de chaque action - Mise en place d'un système de traçabilité (tableaux de bord, fiches de suivi, indicateurs) - Évaluation annuelle en COPIL/COTECH pour ajuster les stratégies, valoriser les réussites et identifier les freins 4. Actions à intégrer <ul style="list-style-type: none"> - Lors du COPIL/COTECH annuel, des nouvelles fiches actions ciblées pourront être intégré au PGSMH 5. PGSMH du Val de Saône <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un lien entre le PGSMH du comité Morthe Romaine et Petits affluents de la Saône et celui du Val de Saône mené par l'EPTB
Public cible	Collectivités, partenaires techniques, porteurs de projets
Action engagée ou nouvelle	Nouvelle
Partenaires	CEN BFC, Agence de l'eau RMC, DDT, OFB, partenaires techniques du territoire
Coût prévisionnel	<p>Modéré : selon le temps alloué à l'animation, le suivi des actions et la gestion des données</p> <p>Coût d'animation : 6 jours/an (administration du PGSMH)</p> <p>Temps annuel général estimé : 0.5 ETP</p>
Financements	Agence de l'eau



mobilisables	
Calendrier	Animation à lancer dès 2025 : rythme annuel pour les bilans Convention CEN / BDMH déjà signée : mise à jour progressive à partir de 2025
Indicateur de suivi	Nombre d'actions suivies Taux d'avancement du plan d'action Nombre de mises à jour BDMH Nombre de réunions COPIL / COTECH et bilans partagés